

Plateforme Ackerbau – Grandes Cultures PAG-CH

Règlement

1 Porteurs

Les centrales de vulgarisation AGRIDEA constituent conformément à leur programme d'activités et avec l'aide du Forum Vulg Suisse (FVS) ainsi que des stations de recherche Agroscope un réseau de personnes actif au plan suisse appelé "Plateforme Ackerbau – Grandes Cultures" (PAG-CH). La PAG-CH travaille du point de vue des thématiques et de l'organisation indépendamment d'AGRIDEA.

La participation thématique et organisationnelle des collaboratrices et collaborateurs d'AGRIDEA se fait sur la base du programme d'activités des centrales en vigueur.

2 But

Cette plateforme a pour but de promouvoir un échange de connaissances et d'informations profitable à tous les participant-e-s, simple, plurilingue et suprarégional sur les différentes thématiques grandes cultures aussi bien dans les secteurs techniques que fonctionnels :

- modes de production, cultures, techniques de production, économie du travail et d'entreprise;
- recherche, évaluation pratique, transmission des connaissances, administration, politique et pratique.

Dans le cadre de son activité la PAG-CH recherche des collaborations avec les organisations existantes, afin d'éviter les doublons.

3 Tâches principales

La PAG-CH assure principalement trois tâches :

3.1.1 Plaque tournante de l'information

La PAG-CH contribue à l'échange réciproque d'informations et d'expériences en grandes cultures entre les membres et avec les organisations / institutions, notamment avec les stations de recherche. Dans le cadre de la plateforme les activités sont :

- initier des manifestations visant la formation continue technique des membres ainsi que l'échange d'informations et de connaissances;
- fournir des connaissances et des informations actuelles aux membres;
- favoriser la collaboration entre les organisations et les institutions (stations de recherche, hautes écoles, Forum Vulg Suisse FVS, commissions et groupements actifs en production végétale découlant d'institutions publiques et du privé / commerce, etc.) présentes dans un même domaine d'activité;
- coordonner les manifestations et les cours au niveau national;
- coordonner les activités et les attentes des membres.

3.1.2 Échange des connaissances et des attentes entre les stations de recherche et les multiplicatrices et multiplicateurs

La PAG-CH fournit l'ensemble des membres du "Forum Recherche Ackerbau – Grandes Cultures FRAG" d'Agroscope et conduit sur mandat d'Agroscope ce forum. La délégation s'assure, que :

- l'évaluation des activités de recherche d'Agroscope du point de vue des multiplicatrices et multiplicateurs des connaissances en grandes cultures se base sur un large soutien;
- les attentes des multiplicatrices et multiplicateurs à l'adresse de la recherche en grandes cultures soient transmises efficacement aux acteurs de la recherche.

3.1.3 Groupe de spécialistes pour l'élaboration et l'acquisition de connaissances

La PAG-CH réunit des spécialistes des différents domaines des grandes cultures et poursuit les objectifs suivants :

- initier le développement de méthodes et de documents ainsi que des solutions pratiques en réponse à des attentes communes;
- coordonner l'élaboration et l'acquisition de connaissances entre organisations, institutions et autorités actives dans un même domaine thématique;
- coordonner au niveau suisse les essais en grandes cultures conduits aux plans régional et cantonal;
- favoriser l'entraide entre les membres, notamment pour les thématiques, pour lesquelles il manque de connaissances clairement établies;
- poursuivre et favoriser les développements positifs et innovateurs;
- rédiger des argumentaires thématiques et des recommandations à l'intention des membres;
- rédiger des prises de position (si nécessaire).

La PAG-CH cherche à connecter les connaissances de la formation, de la formation continue et de la vulgarisation ainsi que celles de l'administration et des services de contrôles, et va ainsi à l'encontre de la dissociation organisationnelle en cours prévalant dans l'agriculture.

4 Membre

4.1 Membre / affiliation

L'adhésion à la PAG s'adresse à toute personne avec une fonction de multiplicateur de connaissances en grandes cultures active dans le milieu de la vulgarisation (services cantonaux ou privés), de l'enseignement, de la recherche, du commerce, des entreprises agricoles, de l'administration, etc. Une représentation équilibrée des régions et des secteurs (recherche, vulgarisation, enseignement, commerce / industrie, etc.) est à rechercher.

4.1.1 Affiliation

Toute personne qui verse à AGRIDEA la cotisation annuelle fixée par le comité devient membre. L'affiliation est individuelle.

4.1.2 Charges des membres

- Collaboration active aux groupes de travail thématiques.
- Participation aux manifestations de la PAG-CH.
- Mise à jour régulière de la page Internet de la PAG-CH.

4.2 Cotisation

Les membres s'engagent à verser une cotisation annuelle de Fr. 50.- à la PAG-CH. Cette contribution couvre les dépenses en lien avec les activités de la PAG-CH, p. ex. les honoraires d'intervenants, la location de salle, envois postaux. Les membres du comité sont exemptés de la contribution.

5 Organisation

Les organes de la PAG-CH sont constitués :

- de l'assemblée générale;
- du comité;
- du président;
- du secrétariat;
- de groupes de travail thématiques.

5.1 Assemblée générale

L'assemblée de tous les membres constitue l'assemblée générale. Tous les membres ont un droit de vote. Chaque membre possède une voix. L'assemblée générale est convoquée par le comité.

5.1.1 Charges

L'assemblée générale est notamment compétente pour:

- la révision et l'adoption du règlement;
- l'élection du comité et de la présidente ou du président;
- l'élection des membres du Forum Recherche Ackerbau – Grandes Cultures (FRAG) d'Agroscope en conformité avec le règlement de la FRAG.

5.1.2 Décisions et quorum

Chaque assemblée générale régulièrement convoquée peut prendre des décisions, quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ayant droit de vote. Les élections et les votes ont lieu à main levée. Les langues des délibérations sont l'allemand et le français.

5.2 Comité

Les membres élisent un comité issu de leur rang pour un mandat de trois ans. Les membres du comité sortant sont rééligibles.

5.2.1 Composition du comité

Le comité compte au maximum 10 personnes et se compose idéalement :

- de la présidente ou du président;
- des deux personnes en charge du secrétariat mises à disposition par AGRIDEA Lausanne et Lindau;
- d'un-e vulgarisateur-trice et / ou d'un-e enseignant-e de la Suisse alémanique ainsi que de la Suisse romande / Tessin;
- d'un-e représentant-e du Forum Vulg Suisse;
- d'un-e collaborateur-trice pour Agroscope Changins-Wädenswil et d'un-e collaborateur-trice pour Agroscope Reckenholz-Tänikon ART;
- d'un-e représentant-e de l'agriculture biologique;
- de deux représentant-e-s issu-e-s du commerce / de l'industrie / des branches / des entreprises agricoles.

Une personne peut assumer différentes représentations. Chaque membre possède une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple.

5.2.2 Charges du comité

- Représentation de la PAG-CH vers l'extérieur.
- Représentation de la PAG-CH auprès de commissions régionales et nationales (si nécessaire).
- Établissement et maintien de contacts et de relations (p. ex. avec les offices fédéraux, les services cant., Forum Vulg Suisse FVS, etc.).

- Élaboration d'argumentaires thématiques et de recommandations à l'intention des membres.
- Élaboration de prises de position (si nécessaire).
- Initiation de manifestations visant la formation continue technique des membres.
- Soutien de groupes de travail thématiques (si nécessaire).
- Conduite de séances et participation aux groupes de travail.

5.2.3 Séances

Le comité se réunit autant de fois que les affaires l'exigent. Il ne peut prendre des décisions que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les langues des délibérations sont l'allemand et le français.

5.3 Présidence

Les membres élisent une présidente ou un président issu de leur rang pour un mandat de trois ans. En règle générale la présidence ne revient ni à AGRIDEA ni à Agroscope. La présidente ou le président sortant est rééligible.

5.3.1 Charge de la présidente ou du président

- Conduite de la PAG-CH et du comité de la PAG-CH.
- Représentation de la PAG-CH vers l'extérieur.
- Établissement et maintien de contacts et de relations.
- Représentation de la PAG-CH auprès de commissions régionales et nationales (si nécessaire).

5.4 Secrétariat

AGRIDEA s'occupe du secrétariat, conduit en binôme par Lausanne et Lindau.

5.4.1 Charges du secrétariat

- Organisation de l'assemblée générale annuelle avec le soutien du comité.
- Participation aux groupes de travail thématiques (si nécessaire).
- Alimentation des membres avec des informations actuelles (par poste, e-mail et Internet).
- Actualisation de la page Internet de la PAG-CH.
- Inscription des activités de la PAG-CH dans le programme d'activités d'AGRIDEA.
- Soutien aux travaux de préparation et suivi des séances.
- Soutien administratif des responsables de groupes de travail thématique (si nécessaire).
- Gestion des membres et des adresses.
- Encaissement de la cotisation annuelle.

5.5 Groupes de travail thématiques

Les membres peuvent créer si nécessaire des groupes de travail thématiques. Les groupes de travail se constituent et s'organisent d'eux-mêmes. Les responsables des groupes de travail maintiennent un contact étroit avec le comité et l'informent régulièrement sur leurs activités.

6 Dispositions générales

6.1 Rémunération et indemnités

La rémunération pour la collaboration au sein du comité et dans les groupes de travail thématiques de la PAG-CH ainsi que les frais y relatifs ne sont pas défrayés par la PAG-CH.

7 Dispositions transitoires et dispositions finales

Ce règlement a été approuvé le 02.04.2009 par l'assemblée générale de la Plateforme Ackerbau – Grandes Cultures PAG-CH puis ratifié par les centrales de vulgarisation AGRIDEA, par le Forum Vulg Suisse ainsi que Agroscope et entre en vigueur tout de suite.

Le règlement existe en langue allemande et française. En cas de doute, le texte allemand fait foi.

Pour la Plateforme PAG-CH	Pour les centrales de vulgarisation AGRIDEA	Pour le Forum Vulg Suisse	Pour Agroscope
Date :	Date :	Date :	Date :
(Président-e)	Erich Waldmeier Directeur	Markus Daepf Président FVS Suisse allemande	Jean-Philippe Mayor Directeur général d'ACW
	Date :		
	Dominique Barjolle Directrice		